

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 31 MAI 2019

N° 2019-05-14

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un mai à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-trois mai deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 15</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 17 Exprimées par pouvoirs : 10 <b>Total (mini 19) : 27</b></p> <p><b>Quorum atteint</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Délégués présents(es)

#### **1 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS

#### **1 représentant du Conseil départemental de la Drôme (porteur de 2 voix)**

Pierre COMBES

#### **13 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Jean-Jacques MONPEYSEN, Roland PEYRON, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Rosy FERRIGNO à Marcel BAGARD, Éric RICHARD à Sébastien BERNARD, Marie-Pierre MONIER à Pierre COMBES, Pierre-Yves BOCHATON à Dominique GUEYTTE, Mounir AARAB à Valery LIOTAUD, Jacqueline BOUYAC à Henriette MARTINEZ,

### Délégués excusés

Eliane BARREILLE, Myriam HUGUES

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 10 heures.

Madame Henriette MARTINEZ est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Achat et ventes d'infusettes des Baronnies provençales aux offices de tourisme « relais du Parc » et aux hébergeurs du Parc - Modification du prix de vente**

- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2019-03-02 du 6 mars 2019 ayant pour objet l'Achat et la vente d'infusettes des Baronnies provençales aux offices de tourisme « relais du Parc » et aux hébergeurs du Parc

Le Président expose :

Suite à la cessation d'activité de la Maison des plantes début décembre 2018, le Parc a décidé de reprendre à sa charge l'approvisionnement des Offices de tourisme / Bureaux d'accueil touristique relais du Parc et des hébergeurs touristiques en infusettes des Baronnies provençales.

Le prix d'achat des infusettes auprès du même fournisseur que celui de la Maison des plantes, à savoir l'entreprise Le Dauphin à Buis les Baronnies, est le suivant :

- ◆ Sachet de 28 infusettes – 7 parfums assortis : 2 € HT / 2,11 € TTC
- ◆ Carton de 1 000 infusettes du même parfum : 90 € HT / 94,95 € TTC, conditionné en pochette de 100

Le Président propose que le Parc assure le conditionnement ainsi que la livraison aux offices de tourisme en maintenant les prix de vente jusqu'alors en vigueur. Une modification est toutefois apportée par rapport à la délibération du 6 mars 2019 sur la taille du conditionnement des infusettes d'un même parfum : elles seront livrées en pochette de 100 (au lieu de 50). Le prix est également revu à la baisse pour trois des 7 parfums (10 € au lieu de 12 €) :

- ◆ Sachet de 28 infusettes – 7 parfums assortis : 3.50 TTC
- ◆ Pochette de 100 infusettes d'un même parfum :
  - \* Lavande, Tilleul, Thym et Verveine : 12 € TTC
  - \* Mélisse, Romarin et Fenouil : 10 € TTC

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de fixer les prix de revente tels que définis ci-dessus.
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



Le Président  
Claude AURIAS